

COMPTE RENDU REUNION APE DU 9 NOVEMBRE 2010

Étaient présents :

Mlle Henriette SAUVAGE : Directrice de l'école

Frédéric LEBLOND : Président

Béatrice RAULIN : Secrétaire

10 parents d'élèves :
Mme BARBOT
MR LELONG
MR GUIMARD
Mme GUIMARD
Mme CHEIKH
MR FLEURY
MR CAZASSUS
Mme BUCHSER
MR HANROT
MR LEGENGRE

Et 5 membres excusés

Ordre du jour :

Cette réunion fait suite à l'Assemblée Générale de APE avec l'élection du nouveau bureau.

1. Décision d'achat de casiers consignes pour nos apprentis.
2. Organisation du déjeuner APEL au profit du TELETHON 06/12/2010 midi.
3. Information sur ce que pourrait apporter l'APE en cas de litiges entres employeurs et apprentis.
4. Questions diverses des parents présents
5. Rappel des dates de nos réunions mensuelles.

- 1) Au vu de la réserve disponible sur le compte bancaire, notre Président propose que nous investissions une part pour nos apprentis par l'achat de casiers consignés (la double colonne = 8 casiers) : le budget selon devis est de 770 €
Investissement voté à l'unanimité.

modèle utilisé à l'EPMTTH :



Réf. 4040

Dimensions : L x P X H : 0,40 x 0,54 x 0,45

Casier consigne

4 casiers sur la hauteur.

Sa grande largeur permet de ranger un casque de moto.

- 2) Chaque année, l'EPMTTH participe au TELETHON, notre Président propose que l'APE s'associe à cette opération par un déjeuner de parents le lundi 6 décembre 2010 à 12H30 au restaurant d'application de l'école.

Menu à 25 euros hors boissons dont 10 euros reversé au profit de l' AFM.

Après tour de table, nous avons déjà 10 réservations fermes.

N'hésitez pas à vous inscrire au plus tard le 20 novembre 2010 auprès de notre Président, Frédéric LEBLOND : frederic.leblond@noos.fr ou sur notre site :

www.ape-epmtth.org

Une bonne action qui permet de découvrir le restaurant d'application et une bonne occasion de passer un moment sympathique d'échanges entre parents afin de faire plus ample connaissance.

- 3) Le service de médiation de l'EPMTTH assure plusieurs missions : - il est le lien entre les jeunes et l'école (retard et problèmes avec les enseignants).
- il fait le relais entre le jeune et l'employeur ; même s'il n'a pas un pouvoir légal, il peut intervenir auprès des employeurs lors du non respect de la législation, notamment pour le nombre d'heures.
- il alerte les parents si élèves est mineur lors des absences.
- il vise régulièrement le carnet d'apprentissage.

L'APE tient à laisser cette compétence aux médiateurs de l'EPMTTH.

L'APE reste bien évidemment ouverte aux questions des parents. Ces questions sont ensuite inscrites à l'ordre du jour pour les réunions.

En cas de litiges plus importants entre employeurs et apprentis, sortant des compétences EPMTTH et APE, notre Président pourrait communiquer les coordonnées d'un cabinet de consultation et de conseil d'un professionnel RH (service payant environ 20 euros de l'heure).

4) Questions diverses :

- Mlle Sauvage rappelle de ne pas oublier de remplir le tableau des horaires sur le carnet de formation et de le faire signer par l'employeur. Nécessaire en cas d'abus sur nombre d'heures de travail. Même si les horaires changent chaque semaine il faut noter une semaine type en nombre d'heures et indiquer un commentaire sur les modifications éventuelles.

- Les deux jours de repos hebdomadaires ne sont pas systématiquement consécutifs et peuvent être différents à chaque semaine.

- L'A.P.E. propose à ses membres l'accès au magasin Métro pour effectuer divers achats dans ce super marché de gros (valable dans tous les magasins METRO).

Les personnes intéressées peuvent faire la demande à notre Président, Frédéric LEBLOND qui leur adressera la procuration d'entrée.

- accès au portail des informations sur l'élève

Connectez-vous sur le site de l'EPMTTH : www.epmtth.org

Dans la rubrique "accès aux portails" Sélectionnez l'option "accès élèves"

Dans la page d'accueil, indiquez l'identifiant (ou login) et le mot de passe

Le login de l'élève est composé de 8 lettres en minuscules : 1ère lettre du prénom et les 7 premières lettres du nom de famille. Le mot de passe est indiqué sur la carte d'apprenti 8 chiffres les 4 premiers sont l'année d'entrée à l'EPMTTH + 4 autres.

5) Calendrier des prochaines réunions et manifestations :

Une réunion avec EUROLAM est prévue le lundi 6/12/2010 10h à l'école pour le choix des mallettes de l'année prochaine. La présence d'un parent d'élève est vivement souhaitée.

Lundi 6 décembre 2010 à 12h30 déjeuner APE en faveur du TELETHON

Mardi 14 décembre 2010 : réunion habituelle de l'APE à 19h.

Béatrice RAULIN
Secrétaire APE